

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

LOT N° 4

ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES CONTRAT DE 2^E LIGNE"

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le présent dossier comporte :

<i>Word</i>	1/	Fiche de demande de renseignements	1 page
	2/	Acte d'engagement	7 pages
	3/	Annexe "Convention de gestion"	5 pages
	4/	Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
<i>PDF</i>	5/	Cahier des clauses particulières	48 pages
	6/	Dossier technique	91 pages
TOTAL			153 pages

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Références : **SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE**

Appel d'offres ouvert

LOT N° 4 : "ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES"

Contrat de 2^e ligne

A transmettre par la plateforme de dématérialisation de la Société d'Exploitation de La Gaîté Lyrique : www.klekoon.com

Et **obligatoirement**, à transmettre par courriel à l'attention de :

Monsieur Nicolas Combes, nicolas.combes@gaite-lyrique.net

La Gaîté Lyrique

3 bis rue Papin, 75003 PARIS

et

Monsieur Ivan BOURASSEAU

14, place Georges Pompidou - 93160 NOISY LE GRAND

Fax : 01 43 03 21 73 - Courriel : paris@protectas.fr

Société	:
Nom	:
Fonction	:
Adresse	:
Code postal	:
	 Ville
Télécopie	:
Téléphone	:
Courriel	:

Questions :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 4

OBJET : ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES CONTRAT DE 2^E LIGNE"

**Appel d'offres ouvert, selon les articles 66, 67 et 68
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

N° de marché : 18072017-ASSURANCES

PIECES CONTRACTUELLES :

I / Pièces particulières :

- Acte d'engagement et son annexe "Convention de gestion"
- Cahier des clauses particulières

II / Pièces générales :

- Code des assurances
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Nom du candidat :

N° tél. :

N° fax :

Courriel :

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur :

LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

La personne habilitée à signer le marché :

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE.

ARTICLE 1 / CONTRACTANT :

Je soussigné,

NOM et PRENOM

A compléter **selon la forme de la candidature** :

agissant (cocher la case correspondante) :

en candidat unique pour le compte de :

- *identification* :

- *adresse du siège social* :

.....

.....

comme mandataire du groupement constitué des membres suivants pour lesquels doivent être précisés :

- *intitulé social complet* :

- *adresse du siège social* :

.....

.....

- *intitulé social complet* :

- *adresse du siège social* :

.....

.....

- *intitulé social complet* :

- *adresse du siège social* :

.....

.....

- après avoir pris connaissance du cahier des charges assurance "**Domages aux biens et risques annexes - Contrat de 2^e ligne**" et des documents qui y sont mentionnés ;

- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

m'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 / DUREE DU MARCHE ET DELAIS :

2.1 - DUREE DE VALIDITE DU MARCHE :

Le marché est conclu pour une durée de **4 ANS ET 7 MOIS** à compter du **1^{ER} JANVIER 2018** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

2.2 - DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution part de la date d'effet telle que prévue au cahier des clauses particulières.

ARTICLE 3 / PAIEMENTS :

3.1 - Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses particulières.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

3.2 - UNITE MONETAIRE : l'euro

3.3 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU MARCHE

Le paiement s'effectuera par virement et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances et prévues au cahier des clauses particulières.

ARTICLE 4 / TARIFICATION :

4.1 - Les prix du présent marché sont des prix unitaires révisables en fonction de l'indice FFB selon la formule prévue au cahier des clauses particulières.

4.2 - TARIFICATION :

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Les tarifications doivent être exprimées ci-après en indiquant :

- * Le taux de prime net (hors taxes) exprimé en €/m² de surface totale développée (y compris catastrophes naturelles) ;
- * La prime TTC annuelle en € calculée sur une surface totale de **9 750 m²**.

4.2.1 - Offre de base :

- * **Taux HT** = €/m²
- * **Prime TTC annuelle** = €

ARTICLE 5 / COMPAGNIE APERITRICE :

- * Pourcentage d'apéritition :
- * Coassurance éventuelle :

Le signataire de la présente proposition certifie avoir placé aux conditions ci-avant l'intégralité du contrat (100 % de la co-assurance) à la date de remise de son offre.

En cas de proposition en coassurance qui ne couvre qu'une part du risque, l'offre sera considérée comme irrégulière au sens de l'article 59-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 6 / PLACEMENT EVENTUEL EN PLUSIEURS LIGNES :

Dans ce cas, donner le détail du montage :

ARTICLE 7 / OBSERVATIONS :

Les observations, amendements et commentaires éventuels doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Ils doivent être numérotés.

Nombre d'observations

L'absence d'indication du nombre d'observations ou l'indication "zéro" observation manifesterà l'acceptation intégrale, par l'assureur, des clauses particulières du cahier des charges.

Ces dispositions seront donc reprises dans le contrat qui sera établi par l'assureur et primeront, pour ce qu'elles ont de plus favorables à l'assuré, sur les pièces annexes de l'assureur.

ARTICLE 8 / FOURNITURE DES DOCUMENTS PREVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL :

Le candidat retenu s'engage à fournir à l'acheteur, tous les 6 mois à compter de la notification et jusqu'au terme du marché, les documents prévus à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail.

ARTICLE 9 / LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE :

Une pénalité contractuelle peut être appliquée au titulaire, s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail.

Le montant de cette pénalité sera égal à 10 % du montant du marché sans toutefois pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du Code du travail.

Si le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, l'acheteur pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat sans indemnités, aux frais et risques du cocontractant.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

signature du candidat
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

à

le

Cachet commercial

En cas de groupement, la signature du mandataire engage tous les membres du groupement.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,
selon les conditions tarifaires suivantes :

Taux HT	Prime TTC

à

le

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le

Le titulaire

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.

Signé le par le titulaire destinataire

Le (date d'apposition de la signature ci-après)

Le pouvoir adjudicateur

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CONVENTION DE GESTION

(*) Cocher la case correspondante

1) CERTIFICATION

L'acheteur ayant l'obligation de vérifier l'exactitude des informations fournies par le candidat, celui-ci justifie-t-il d'une certification CERTI FRANCE ASSURANCES ou de toute autre certification de service en matière de gestion équivalente au titre des modalités et procédures de gestion détaillées ci-après ?

OUI * NON *

Si OUI, le candidat joindra obligatoirement à son offre une attestation permettant de prouver qu'il dispose de ladite certification.

2) LA DECLARATION POURRA ETRE TRANSMISE

- ✓ Par téléphone
- ✓ Par courrier
- ✓ Par fax
- ✓ Par mail

Cocher toutes les solutions acceptées

En cas de réponse positive à la déclaration par mail, préciser les formats de fichiers acceptés en pièce jointe (*.jpg, *.doc, *.pdf, *.msg, *.xls, *.zip, *.rar, ...).

3) TOUTE DECLARATION DE SINISTRE FERA L'OBJET DE LA PART DE L'ASSUREUR D'UN ACCUSE DE RECEPTION DONNANT LES REFERENCES DU SINISTRE ET L'INTERLOCUTEUR CHARGE DU SUIVI :

OUI * NON *

Si OUI, sous quel délai : jours et par quel moyen :

- ✓ Par téléphone
- ✓ Par courrier
- ✓ Par fax
- ✓ Par mail

Cocher toutes les solutions acceptées

4) NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU CONTRAT :

L'assureur s'engage à la prise d'effet du contrat à établir une note synthétique de présentation du contrat que l'assuré pourra notamment communiquer à la Ville de Paris ou aux prêteurs/loueurs qui en font la demande ?

OUI * NON *

5) ATTESTATION D'ASSURANCE :

* L'assureur s'engage à délivrer des attestations d'assurance détaillées à la Ville de Paris propriétaire, les prêteurs/loueurs à la demande de l'assuré ?

OUI * NON *

* Les attestations d'assurance préciseront, à la demande de l'assuré, et notamment en conformité avec les dispositions de la convention de DSP passée avec la Ville de Paris : les événements couverts, les montants de garanties et de franchises, les dates de location ou de prêt, la période de validité de la garantie, le paiement des primes par l'assuré, la qualité d'assuré additionnel de la Ville de Paris et la renonciation à recours à son profit, l'assurance en valeur à neuf et la dérogation à la règle proportionnelle de capitaux ?

OUI * NON *

6) ARTICULATION DES POLICES DE 1ERE ET 2 EME LIGNE EN CAS DE SINISTRES :

Afin de ne pas être confronté à des décisions contradictoires entre les assureurs de 1^{re} et de 2^e ligne lors de la survenance de sinistre et dans la mesure où les 2 lignes sont liées, l'assureur de la police de 2^e ligne, intervenant après l'assureur de 1^{re} ligne, s'engage à suivre en tous points (y compris les règlements commerciaux ou transactionnels), les décisions prises par les assureurs de la police de 1^{re} ligne :

OUI * NON *

7) EXPERTISE

* L'assuré est-il autorisé à récuser l'expert proposé par l'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur accepte-t-il, a priori, de désigner le cabinet d'expert proposé par l'assuré comme expert d'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur s'engage à missionner l'expert, à partir du jour où il en a eu connaissance, pour les sinistres qui le nécessitent, dans un délai de jours.

* L'assureur transmettra systématiquement une copie du rapport de l'expert.

OUI * NON *

Sous un délai de jours après l'expertise.

* L'assureur transmettra une liste des cabinets d'expertise qu'il sera susceptible de proposer à l'assuré en début de contrat et réactualisé chaque année.

OUI * NON *

8) AVOCATS DE L'ASSUREUR :

* L'assureur travaille-t-il avec un seul Cabinet ou plusieurs Cabinets d'avocats :

.....
.....

* L'assureur accepte de transmettre en annexe la liste des Cabinets d'avocats avec lesquels il travaille :

OUI * NON *

* L'assuré est-il autorisé à récuser le Cabinet d'avocats proposé par l'assureur et à désigner un autre Cabinet extrait de la liste des Cabinets de l'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur accepte de travailler avec l'avocat proposé par l'assuré lorsque celui-ci en fait la demande ?

OUI * NON *

9) AVANCES SUR INDEMNISATION

L'assureur accepte-t-il d'octroyer à l'assuré des avances sur indemnisation ?

OUI * NON *

Si OUI, indiquer les conditions financières :

10) INDEMNISATION

L'assureur s'engage à procéder au règlement de l'indemnité dans un délai de.....jours à compter de l'accord amiable sur le montant de l'indemnité.

11) RECOURS

Le candidat accepte-t-il d'effectuer les recours pour tous les sinistres réglés contre les responsables identifiés ?

OUI * NON *

Si OUI, le candidat s'engage à communiquer à l'assuré, à sa demande, un bilan sur le suivi et les résultats des recours :

OUI * NON *

12) INDEXATION

Quel sera le trimestre retenu pour l'application de l'indexation ?

Indice du ... trimestre.

13) BILAN ANNUEL

* L'assureur s'engage à présenter à la demande de l'assuré un bilan annuel avec mise à jour des évaluations et recours :

OUI * NON *

* L'assureur transmettra ce bilan sous format Excel ?

OUI * NON *

* L'assureur accepte-t-il de faire apparaître les rubriques suivantes dans son bilan de sinistralité :

- ✓ Date d'arrêté du reporting
- ✓ Adresse du sinistre
- ✓ N° du sinistre chez l'assureur, le courtier (éventuellement) et l'assuré
- ✓ Nature du sinistre
- ✓ Cause du sinistre
- ✓ Conséquence du sinistre
- ✓ Date du sinistre
- ✓ Montant du sinistre provisionné
- ✓ Montant du sinistre réglé
- ✓ Date de déclaration du sinistre
- ✓ Etat de la procédure
- ✓ Montant de la franchise
- ✓ Montant des honoraires d'expert
- ✓ Date de règlement de l'indemnisation
- ✓ Autres commentaires éventuels concernant le sinistre

Cocher toutes les solutions acceptées.

* L'assureur accepte-t-il, à la demande de l'assuré, une rencontre annuelle pour faire un bilan de la sinistralité ?

OUI * NON *

14) PRODUCTION DES QUITTANCES :

L'assureur s'engage à produire annuellement une quittance donnant le détail et les modalités de calcul de la prime et faisant donc apparaître :

* L'assiette de prime retenue :

OUI * NON *

* Le taux de prime HT avant indexation :

OUI * NON *

* Le taux de prime HT après indexation :

OUI * NON *

* La valeur de l'indice retenu pour l'indexation du taux de prime :

OUI * NON *

* La prime HT :

OUI * NON *

* La prime TTC :

OUI * NON *

Fait à _____, le _____.

Signature du Candidat

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance dont le siège social est situé à reconnaît avoir reçu l'intégralité du cahier des charges correspondant au lot n° 4 "**DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - CONTRAT DE 2^E LIGNE**" de la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique comportant :

1/ Fiche de demande de renseignements	1 page
2/ Acte d'engagement	7 pages
3/ Annexe "Convention de gestion"	5 pages
4/ Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
5/ Cahier des clauses particulières	48 pages
6/ Dossier technique	91 pages
TOTAL	153 pages

La compagnie précitée atteste qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente assurance conformément au Code des assurances.

Nom et signature du responsable du dossier

A,

le